

RAPPORT

COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL DE TOURCOING

« Habitat des personnes âgées »

Le Comité économique et social de Tourcoing s'est saisi de cette question « l'habitat des personnes âgées dans notre ville ». Ce n'est assurément pas la seule question brûlante à Tourcoing. La situation économique difficile que connaît notre ville depuis longtemps et la crise particulière de ces derniers mois pèsent plus lourdement sur d'autres tranches d'âge de la population tourquennoise. Cependant l'évolution démographique des dernières décennies et celle que l'on attend dans les deux prochaines donnent à cette question une importance particulière.

Le Comité Economique et Social rapporte dans cette note les réflexions présentées et discutées dans la commission qu'il a créée pour étudier ce sujet.

Son ambition est de concourir à la réflexion de la société tourquennoise sur ce thème, et à celle du Conseil Municipal qui se penche, lui aussi, sur cette question. Elle n'est pas de mettre un terme à cette réflexion, ni de prescrire à quiconque des actions à entreprendre, mais d'en recommander.

S'il est vrai que l'espérance de vie des hommes et des femmes semble s'allonger à Tourcoing comme dans le reste du pays, les recensements de la population réalisés par l'I.N.S.E.E. en 1990 et en 1999 font étonnamment apparaître entre ces deux dates dans notre cité - comme à Roubaix - une légère diminution de la population totale âgée de plus de soixante ans, dans le mouvement général de recul démographique au cours de cette décennie. Seuls deux sous-groupes échappent à ce mouvement. D'abord à Tourcoing celui que forment les hommes âgés de 75 à 94 ans, et dans les deux villes si proches celui des hommes et femmes de plus de 95 ans. Mais dans ces deux cas le surplus de la population concernée demeure faible en valeur absolue. C'est néanmoins le seul signe, sans doute incontestable, de la longévité accrue de notre population. Il sera bon, dès qu'ils seront disponibles, d'exploiter les chiffres que l'I.N.S.E.E. publiera dans les prochains mois à partir des recensements plus récents.

La santé des personnes âgées qui accèdent à la retraite est vraisemblablement meilleure qu'il y a vingt ans, à Tourcoing comme ailleurs. Leurs revenus doivent être aussi plus élevés.

Mais cette deuxième évolution semble plus fragile à moyen terme, en conséquence de vies professionnelles plus accidentées. Ces deux « paramètres » -santé et revenus - ne sont pas totalement dissociables de la question du logement, car ils ont des conséquences sur celui-ci.

Le C.L.I.R.P.A. regroupe les informations intéressant les personnes âgées de plus de 60 ans ; il accueille, écoute, oriente, et conseille les personnes âgées et leur famille, ainsi que les professionnels du secteur médico-social. Ses services recueillent une satisfaction générale.

Il a été jugé bon d'organiser ce rapport en trois parties :

- 1 - la première partie sera consacrée au logement dédié, spécifiquement destiné aux personnes âgées.**

- 2 - la seconde partie exposera des sujets qu'il conviendrait d'étudier, estime le C.E.S., dont le rôle est de les soulever pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur eux.**

- 3 - la troisième partie abordera le thème de » l'accompagnement « des personnes âgées, que le C.E.S. juge indispensable à la qualité de la vie de cette population.**

Le logement dédié

LES RESIDENCES ACTUELLES

Les foyers-restaurants municipaux rendirent de grands services au moment de leur création, quand les retraites étaient plus faibles et que nombre de personnes âgées étaient au bord de l'indigence. Toutefois leur fréquentation décroissante a conduit progressivement la ville à en réduire le nombre. Mais elle a aussi par le biais du C.C.A.S. ouvert des résidences pour personnes âgées qui fournissaient le gîte au-delà du couvert, auxquelles on accédait à la condition d'être en bonne santé, si l'on pouvait y tomber malade sans en être exclu.

Depuis l'ouverture des premières, les besoins ont considérablement changé. Les personnes âgées ont en général des revenus plus élevés qu'il y a trente ans ; elles sont aussi quand elles entrent dans » le troisième âge », pour reprendre les césures habituelles, en meilleure santé .Les couples peuvent vivre ensemble plus longtemps ; les veufs, veuves et personnes isolées souhaitent rester le plus longtemps possible chez eux et dans leur quartier. Le développement des « services à domicile » facilite la réalisation de ce désir ; nous y reviendrons.

Pour faire face à la demande qui émane de personnes désormais plus âgées, et qu'un handicap vient de frapper – ou l'on vient de le reconnaître -, la ville et le C.C.A.S. se sont engagés dans la transformation d'anciennes résidences pour personnes âgées en E.H.P.A.D. (établissement pour l'hébergement de personnes âgées dépendantes) avec l'agrément des autorités départementales de tutelle, affectées financièrement par ce changement. Les résidences privées – en France et en Belgique – sont touchées par la même évolution .Les besoins iront en croissant, estime-t-on .La ville travaille donc à plusieurs projets. Nous ne retiendrons ici que les résidences tourquennoises, ignorant par principe les capacités d'accueil sur le sol d'autres communes.

A : E.H.P.A.

L'offre de logements spécifiques à Tourcoing est actuellement la suivante, après la fermeture de la Résidence des Saules dans le quartier de la Marlière :

Résidence «les Hortensias »	Pont-de-Neuville	E.H.P.A
« La Roseraie »	Les Orions	E.H.P.A

(La roseraie offre aussi un accueil de jour pour les personnes désorientées)

Les E.H.P.A et les E.H.P.A.D. sont tous deux des établissements destinés à l'hébergement des personnes âgées, mais les seconds sont adaptés à l'accueil des personnes dépendantes. Comme l'entrée dans les résidences pour personnes âgées se faisait de plus en plus tardivement ces trois dernières décennies, à un âge de plus en plus proche de la perte totale ou partielle de l'autonomie, certains établissements ont été adaptés pour suivre cette évolution.

Le C.C.A.S possède également des logements « normaux » à loyer modique accessibles aux personnes de plus de soixante-cinq ans, et permettant le bénéfice de l'A.P.L. Certains toutefois peuvent être peu adaptés au grand âge : pas d'ascenseur, pas de télé-ouverture de l'entrée...

La Cité Tranquille	rue Nationale	40 logements
La Cité Sainte-Anne	chaussée Denis Papin	16 logements
La Cité des Peupliers	rue du Général Drouot	20 logements
La Cité du Parc	rue de la Latte	24 logements

Le C.C.A.S. gère en plus, dans les mêmes conditions que les siens, des logements de type F2 appartenant à Lille-Métropole-Habitat, et qu'il offre également pour un prix modique :

Rue Berlioz	36 logements
--------------------	--------------

Lille-Métropole-Habitat gère directement la **Cité Sereine**, qui regroupe 38 logements rue Lamartine, et la L.M.H. gère de son côté la Cité « **Dominos** » de 27 logements rue du général Drouot.

Deux autres résidences sont encore accessibles à Tourcoing :

Les Sylphides	Avenue de la Marne	64 logements
La Résidence des Poutrains		36 logements
Rue Beethoven		24 logements

B : E.H.P.A.D.

Le C.C.A.S gère deux établissements :

Les Flandres	Le Clinquet	74 lits	où 1 cantou sera ouvert
Les Acacias	Centre-Ville	81 lits	

Le C.H. Dron tient lui-même trois établissements :

Les Fougères	rue des Ravennes (Bondues)	81 lits	dont 20 en cantou
Isabeau du Bosquiel	rue Nationale	90 lits	
Mahaut de Guisnes	rue du Président Coty	120 lits	dont 15 en cantou
		soit 291 lits	

Secteur Privé :

Les Boiseries	rue de Roubaix	36 lits
Les Orchidées	rue de la cloche	80 lits
Serviloge-le Domaine	rue Neuve	57 lits
		soit 173 lits

Le besoin immobilier le plus criant, disent les organismes gestionnaires de ces logements spécifiques, est celui de structures adaptées aux personnes âgées désorientées, désignées par le terme « Cantou ». Il semblerait que ce soit là le besoin le plus urgent, car les enfants ,eux-mêmes âgés ,qui avaient pris soin de leur(s) parent(s) jusqu'alors, en recourant très souvent aux services à domicile, sont alors dépassés et dépourvus quand la maladie d'Alzheimer (ou autre) survient.

Actuellement le nombre de places en « cantou » est :

- dans la résidence des Acacias : 10
- dans les résidences gérées par le C.H. Dron : 15 (Mahaut de Guisnes)
- dans la résidence des Orchidées : 40

Prochainement le C.H. Dron ouvrira une unité de vie pour ces personnes désorientées (120 lits) et le C.C.A.S en réalise une dans la résidence des Flandres.

Le temps de l'instruction administrative, puis de la construction des résidences est long.

Il faut le mettre à profit pour prévoir l'accès aux 70-75 ans des papy-boomers.

A côté de cet ensemble de résidences tourquennoises, on se doit de mentionner le rôle tenu par les résidences belges, auxquelles s'adressent les familles qui doivent « placer » un parent dans l'urgence ou à un tarif moins élevé que celui que proposent les résidences françaises.

C. DES ORIENTATIONS POSSIBLES

Au cours des réunions de la commission « Logement des personnes âgées » du C.E.S.T, plusieurs orientations ont été proposées dont la prise en considération pourrait concourir à l'hébergement de nos concitoyens âgés, en requérant la coopération d'organismes bailleurs du logement social, ou non. Leur réalisme et leur opportunité mériteront une réflexion approfondie avec les associations et établissements compétents.

1 - La première orientation proposée vise à créer des résidences adaptées aux personnes âgées dans le plus de quartiers possibles. Cette dissémination des établissements spécialisés présente un double avantage : d'abord elle évite un trop grand dépaysement des personnes concernées en les maintenant dans le même quartier, ensuite elle permet également à leurs anciens voisins de leur rendre visite plus facilement. Des résidences de plus petites dimensions (20 lits) trouveraient plus facilement l'assiette foncière qui leur est nécessaire, si toutefois cette dimension est économiquement recevable.

2 - La seconde orientation répond au souci de combattre les effets de ghetto qui se développent quand les personnes âgées (ou handicapées), dont la mobilité est réduite, sont rassemblées dans des bâtiments spécifiques dont elles peuvent certes sortir, mais dont elles s'éloignent rarement.

La construction de résidences mixtes, c'est-à-dire ouvertes à la fois au troisième âge et à des générations plus jeunes, répondrait à ce souhait. De la même façon la réservation du rez-de-chaussée dans les immeubles collectifs (ou du premier étage ?) au bénéfice de la population âgée concourrait au même objectif. Les logements de la rue nationale semblent permettre aisément cette cohabitation. Le rez-de-chaussée des immeubles déjà construits pourrait être aussi aménagé systématiquement dans cette perspective.

3 - La troisième orientation s'applique aux logements qui seront construits dans les années à venir. Il est en effet souhaitable, a-t-il semblé, que les futurs appartements et maisons prévoient entre leurs pièces des portes assez larges pour le passage des fauteuils roulants (voire des lits). L'accès, trop large initialement, pourrait être partiellement réduit par une menuiserie adaptée qui serait enlevée aisément en cas de nécessité, d'autres équipements peuvent aussi être prévus dans cette perspective dès la construction (douche, w.c.)

4 - La quatrième orientation a pour objet de favoriser l'octroi aux personnes âgées de logements avec deux ou trois pièces (hors cuisine et salle d'eau) pour leur permettre d'accueillir leur famille ou d'héberger un auxiliaire de vie. La demande de logements de type F3 est la plus forte aux dires des professionnels.

5 - La cinquième orientation envisage la possibilité d'accéder aux services de restauration (notamment) délivrés dans les résidences spécifiques, possibilité qui serait offerte aux occupants de logements individuels, maisons ou appartements, situés dans le voisinage. Cette accessibilité pourrait faciliter le départ d'un logement occupé jusqu'alors dans la vie active et dans les premiers temps de la retraite, mais devenu trop grand ou inadapté.

6 - Une sixième orientation envisage la transformation d'anciennes grandes maisons en résidences pour seniors, en préservant leur qualité architecturale. Leurs loyers supérieurs peuvent être supportés par une partie de la population locale.

7 - La cour « Robert » au Blanc Seau offre un exemple intéressant dû à l'initiative privée de la conversion de logements anciens en un habitat adapté aux personnes âgées.

Des problèmes à étudier

Le propos de cette deuxième partie est de rapporter plusieurs questions qui furent soulevées dans les échanges nourris au sein de la commission pour l'habitat des personnes âgées. La réponse qu'elles appellent n'est pas simple à trouver. D'une part il faut s'assurer d'abord de la gravité du problème soulevé, et de l'organisme éventuellement concerné. D'autre part la réponse apportée à ces questions ne relèverait pas de l'autorité municipale ou métropolitaine, mais sans doute d'un organisme tiers indépendant.

A. Les deux premières préoccupations naissent de la détérioration éventuelle du logement occupé par les personnes âgées. Cette détérioration peut résulter du départ des propriétaires âgés de ce logement qu'ils occupaient jusqu'alors, - qu'il s'agisse d'une maison individuelle ou d'un appartement (mais celui-ci est moins exposé à cette détérioration) -, pour une installation dans une « institution » (notamment les hôpitaux et hospices) qui leur assure dès lors le toit, le couvert et les soins. L'insuffisance des ressources propres de la personne concernée au regard du coût de sa prise en charge conduit parfois cette institution à rechercher le remboursement des frais qu'elle a supportés dans l'appropriation du logement dont cette personne était propriétaire. Ce logement, pris en « mains », peut rester inoccupé et être de ce fait exposé à une dégradation. Celle-ci pourrait être évitée avec l'accord des propriétaires concernés soit par une vente plus rapide, soit par la mise en location de cet immeuble, soit directement par l'institution, soit par l'intermédiaire d'un bailleur social, ou d'un organisme privé. Le loyer pourrait couvrir, au moins partiellement, les frais encourus. Le C.E.S. pense qu'il serait bon et urgent d'étudier cette question, d'abord pour en mesurer la véritable importance, ensuite pour lui apporter une réponse adaptée.

La détérioration d'un logement peut en deuxième lieu résulter de l'insuffisance des moyens financiers que peut consacrer son occupant à son entretien. La toiture, l'installation de chauffage, les portes et fenêtres sont les dépenses le plus souvent concernées ...et reportées. Le rachat de cet immeuble par un organisme public ou privé, permettrait – si le propriétaire en est bien entendu d'accord – de procéder aux travaux nécessaires et de maintenir son ancien occupant dans les lieux qu'il n'a pas voulu quitter, et qui seraient ainsi maintenus en bon état, ou même dont l'état pourrait éventuellement amélioreré. La même détérioration peut encore résulter d'un défaut de volonté, d'une prise de conscience insuffisante de cette évolution par les occupants du logement.

B. La deuxième question naît de l'inadaptation des logements. C'est tout d'abord le cas de logements devenus trop grands à la suite du départ des enfants et que continuent néanmoins d'occuper les personnes auxquelles ils furent attribués. Leur maintien dans ces mêmes lieux peut résulter du faible niveau du loyer qu'ils ont à acquitter en raison de la loi (1948) ou de la réglementation des logements sociaux. Comment persuader ces occupants de quitter ce logement surdimensionné (et sous-payé) ? Toutefois il ne faut pas négliger l'intérêt de pouvoir recevoir chez soi amis, famille ou petits-enfants.

C'est ensuite le cas d'une population plus aisée qui est partie de Tourcoing, voilà trente ou trente-cinq ans, en accédant souvent à la propriété dans la périphérie de la ville, car elle y trouvait un logement plus conforme à ses souhaits d'alors. Les enfants partis, l'âge venu, cette population pourrait se rapprocher du centre de la ville, en y occupant les logements qu'elle désire, éventuellement dans des résidences sécurisées qui leur seraient dédiées (voir l'expérience des Sénoriales de « Pierre et Vacances » ou des Calèches à Croix).

Ce pourrait encore être le cas – dans un avenir qui relève du moyen terme pour le domaine immobilier – des anciens salariés du textile, et plus encore des bénéficiaires de la réversion de leur pension. La modicité de leur retraite conduit à s'interroger sur leur capacité à supporter des loyers normaux. L'irrégularité de la vie active de nombreuses personnes, victimes d'un chômage prolongé ou d'horaires partiels étend cette question à une autre population. La solution se trouve-t-elle dans la préparation de logements très sociaux à leur intention ?

C. Le souci des immigrés : La participation de la population immigrée à l'activité économique de nos cités a été importante ; elle est aussi ancienne. Cette population est affectée par les mêmes mouvements sanitaires et sociaux que l'ensemble de la population tourquennoise. Deux problèmes spécifiques semblent toutefois la concerner.

Le premier résulterait de l'obligation faite aux populations étrangères d'avoir une résidence en France et d'y résider pendant au moins six mois de l'année pour percevoir l'intégralité de leur retraite et/ou accéder aux établissements de soins et/ou au système de la Sécurité Sociale. Si cette obligation est avérée, n'aboutit-elle pas à ce que des logements soient sous-occupés, ou occupés partiellement dans l'année ?

Le second problème est celui de l'accès de ces mêmes personnes âgées aux résidences dédiées. Il est vrai que leur demande semble plus faible, et que leur maintien dans la cellule familiale est plus souvent souhaité et réalisé. Néanmoins il est aussi des célibataires. Les différences culturelles rendent plus difficile la cohabitation de ces populations profondément marquées par leur culture originelle, africaine, maghrébine, plus rarement asiatique, soit entre elles, soit avec la population de culture locale. Déjà cette cohabitation ne va pas toujours sans heurt au temps de la vie active. Il y aurait lieu, sans doute, d'examiner cette question au niveau métropolitain, en évitant que d'éventuelles résidences spécifiques aboutissent à la ghettoïsation de ces personnes.

D. D'autres sujets ont aussi été évoqués dont le traitement est sans doute moins institutionnel ou moins immobilier ... Il s'agit d'abord de la possibilité que des personnes âgées disposant d'un logement assez grand ouvrent celui-ci pour accueillir qu'un étudiant, qu'un jeune travailleur. Cet accueil pourrait sans doute être plus développé s'il était accompagné d'une défiscalisation de ce revenu additionnel quel que soit le locataire, dans certaines conditions d'âge de celui-ci et du montant du loyer. Il conviendrait sans doute que l'accès à ces logements de particuliers soit réalisé par le canal d'un organisme habilité. Cette cohabitation intergénérationnelle ne peut-être que volontaire de part et d'autre. Elle peut être bénéfique pour les deux parties, dont la solitude est ainsi amoindrie Certains organismes étudient la possibilité que des couples ou des familles dont le logement s'y prête hébergent des personnes plus âgées, moyennant une compensation financière bien sûr (loyer et pension) en accord avec le C.C.A.S. qui serait en l'espèce un contrôle et un soutien (cf. CODERPA).

E. La « trame » offre aussi une solution originale par la colocation d'appartement par des « seniors » (30 129, Manduel), près d'Avignon, à laquelle des investisseurs privés pourraient être invités à s'intéresser, comme ils le sont d'une autre façon dans le Cantal. Parfois des personnes âgées s'associent pour construire ensemble un immeuble qui les regroupe en se liant par un Charte.

L'accompagnement des personnes âgées

De longue date le souci des personnes âgées de la part des autorités publiques, et notamment locales, ne s'est pas limité à la seule construction de logements adaptés. La santé figure aussi au premier rang de leurs préoccupations. Leur isolement, qu'un plus petit nombre d'enfants, ou que la dispersion géographique des membres de la famille peut accroître, est souvent regretté, parfois combattu. Le C.E.S souhaite aborder quelques pistes, dont il pense qu'elles pourront concourir à améliorer la qualité de leur vie dans notre cité.

A. Il est clair tout d'abord que l'aménagement de la ville pour la rendre plus accessible aux personnes handicapées bénéficie également aux personnes âgées, plus lentes à se déplacer, et que les obstacles physiques sur leur chemin peuvent décourager et dissuader de se déplacer : la réduction du nombre des différences de niveau par la suppression des seuils, des marches, des bordures va tout-à-fait dans ce sens, car elle rend plus aisée l'entrée dans les magasins, les équipements publics et l'ensemble des espaces publics. De même l'aménagement des quais des tramways, métros et autobus... Le maintien des commerces de proximité est aussi favorable à la vie sociale des personnes âgées ; il facilite aussi la vie des personnes qui travaillent, ou n'ont pas de voiture. Comment les préserver ? En leur permettant des conditions de loyer raisonnables ? En leur proposant de compléter leur activité commerciale par la prestation de quelques services ?

B. On constate souvent que l'amointrissement des capacités à se déplacer peut conduire à un certain repli sur soi, et qu'un âge avancé expose facilement à négliger la qualité de son alimentation, voire à dédaigner sa santé. Comment éviter cette attitude, et la combattre, car elle conduit tout droit à la malnutrition, voire à la dénutrition, préjudiciables à la santé des personnes qui en sont victimes ?

C. C'est souvent par cet aspect alimentaire, nutritionnel, qu'ont commencé les services à domicile : la préparation et le portage des repas. Cette prestation existe à Tourcoing depuis de nombreuses années. Ce service –comme les autres qui se sont développés depuis ou pourraient apparaître encore - est-il extensible aux personnes malades ou handicapées ? L'offre de ces services à domicile s'est beaucoup développée ces dernières années (parfois dans des conditions insatisfaisantes ou précaires) grâce à l'appui que leur ont donné les Pouvoirs Publics. Mais on peut se demander si :

- ces services sont suffisamment connus de ceux qui pourraient en bénéficier.
- leur coût réel est suffisamment connu, c'est-à-dire leur coût net, déductions fiscales faites.
- la liste de ces services accessibles à domicile ne doit pas être enrichie.
- il ne convient pas d'en faire prendre l'usage, l'habitude d'y recourir assez tôt. L'introduction d'un tiers dans le domicile peut en effet être ressentie comme brutale, et moins facilement supportée quand l'âge est plus avancé.
- il ne faut pas assurer l'information sur ces services et leurs prix par l'impression d'une plaquette de présentation de ces services, - en plus d'un site internet, plus facilement actualisable - et le recours aux radios et télévisions locales.
- si leur réactivité est suffisante, et s'ils répondent aux besoins temporaires.

Il conviendrait de s'intéresser à la formation, initiale et permanente, à ce métier.

D. Cette dernière suggestion pousse à s'interroger sur la façon efficace d'informer les personnes âgées (et d'autres bénéficiaires éventuels) sur les services qui leur sont destinés. La ville connaît-elle l'ensemble de sa population « âgée » ? En connaît-elle le nombre et le lieu d'habitation ? Vraisemblablement pas. Aussi l'idée de leur recensement surgit-elle. Il y a bien un suivi des jeunes mères et des nourrissons, ne peut-on pas envisager un suivi des personnes âgées ? Sa mise en oeuvre est sans aucun doute délicate et difficile. Non seulement en fonction du coût de ce recensement et de ce suivi (de leurs ressources, de leur santé, de leur isolement...), mais surtout pour des raisons psychologiques. Il faut en effet éviter l'impression d'un « flicage » supplémentaire, d'un nouveau développement du Big Brother. Dans ce repérage, l'aide des présidents des comités d'anciens des quartiers, les services de l'APA, les assistantes sociales, les organismes paroissiaux... pourraient être d'un grand secours.

Il ne saurait s'agir en aucun cas d'écarter l'entourage familial de ces aînés qui vivent encore chez eux et qui bénéficient quasi-quotidiennement des soins et de l'attention que leur prodigue cet entourage.

Enfin ces services aux personnes âgées (en particulier) dont la prestation est souvent morcelée dans des domiciles différents, à des heures variées et dont une partie peut-être librement fixée dans la journée, ne pourraient-ils pas procurer à ceux et celles qui souffrent de revenus insuffisants, du fait de leur travail à temps partiel, ce complément de revenu qui leur serait si utile ?

Conclusion

Au terme de ce rapport il convient de souligner d'abord que les résultats que l'I.N.S.E.E. diffusera prochainement sur les dernières évaluations de la population tourquennoise mériteront d'être examinés attentivement. Les chiffres que nous avons rappelés au début de ce rapport sont en effet déjà anciens, trop anciens. Les nouveaux permettront de mieux approcher la réalité locale. Bien que celle-ci ne soit pas figée, ces nouvelles évaluations permettront de la saisir avec suffisamment de précision pour inspirer des politiques adaptées.

Il n'est pas superflu de rappeler ensuite, comme nous espérons l'avoir fait dans ce rapport, que le souci des personnes âgées ne doit pas se limiter à la construction et à la gestion de résidences adaptées, ni même au seul aspect immobilier de leur logement dans les formes variées que l'on peut déjà rencontrer ou favoriser. Il doit s'accompagner de diverses politiques d'accompagnement adaptées aux besoins de ces concitoyens, besoins très différents d'une personne à une autre. Les services rendus à domicile en constituent la partie la plus visible : elle n'est pas la seule.

Enfin il convient de souligner que notre société est aussi appelée à une véritable conversion pour honorer « ses père et mère ». Déjà le monde économique expulse sans ménagement ceux qu'il estime « hors jeu », notamment en France. Trop de personnes âgées souffrent de la solitude. Il ne faudra pas que la construction de logements adaptés aboutisse à l'aggraver en les regroupant dans des cités réservées, où la société les aurait reléguées, loin de son regard et de son attention.